

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 5 mars 2026

Objet de la délibération
Subventions aux associations allouées par le SIVOM en 2026

Numéro de la délibération
N° 9.2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, et le cinq mars à 17h00,

Le Conseil Syndical du SIVOM de la Grave – Villar d'Arène, dûment convoqué le vingt février deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier FONS, Président.

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN

Pouvoir : de Jean-Pierre PIC à Philippe SIONNET

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 6

Le quorum (4) est atteint (5 présents + 1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Philippe SIONNET

*** * ***

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU les demandes de subventions déposées par les associations locales ;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel du tissu associatif dans l'animation, la cohésion sociale et le dynamisme du territoire ;

CONSIDÉRANT que la collectivité accompagne chaque année les associations œuvrant dans les domaines sportif, culturel, social, éducatif, environnement et citoyen ;

Le Président **EXPOSE**, aux membres du conseil les différentes demandes de subventions réceptionnées pour l'année 2026 de la part des associations.

Il rappelle les subventions précédemment allouées et propose, au vu des dossiers déposés, d'allouer les subventions figurants sur le tableau ci-dessous pour un montant de 9 500,00€.

Nom de l'association	Budget N-1	Demande de l'association	Choix du Conseil Syndical
Amicale des sapeurs pompiers	500,00€	1 400,00€	500,00€
Breby de la Meije (derby)	2 000,00€	2 500,00€	2 000,00€
Breby de la Meije (festival)	0,00€	3 000,00€	1 500,00€
Club de montagne et d'escalade de la Meije	1 000,00€	0,00€	0,00€
Club des sports de la Meije	4 000,00€	4 500,00€	4 000,00€
Dénivelé positif	500,00€	500,00€	500,00€
IguShara Meidjo	1 000,00€	0,00€	0,00€
SSIAD ADMR de l'Oisans	500,00€	0,00€	500,00€
Les visions de la Meije	0,00€	500,00€	500,00€
TOTAL	9 500,00€	12 400,00€	9 500,00€

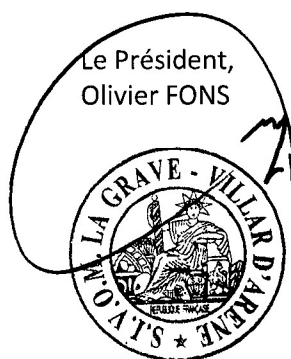
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

- d'approuver le tableau ci-dessus
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2026 du SIVOM à l'article 65748.

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de départs : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.



Le secrétaire de séance,
Philippe SIONNET